



PLAN DE GESTION DU GRAND LAGON SUD

GORO > ÎLE OUEN > ÎLE DES PINS

2013 / 2017





sommaire

	CHAPITRE	PAGE
→	<u>Les mots des présidents</u>	04
→	<u>Préambule</u>	06
→	<u>La stratégie d'intervention dans le Grand Lagon Sud</u>	12
→	<u>L'arbre à objectifs</u>	18
→	<u>Le schéma directeur</u>	24
→	<u>Le suivi et l'évaluation du plan de gestion</u>	30

© Photo de couverture M. DOSDANE



À CONSULTER OU À TÉLÉCHARGER



**PROVINCE-SUD.NC/
CODE-ENVIRONNEMENT**

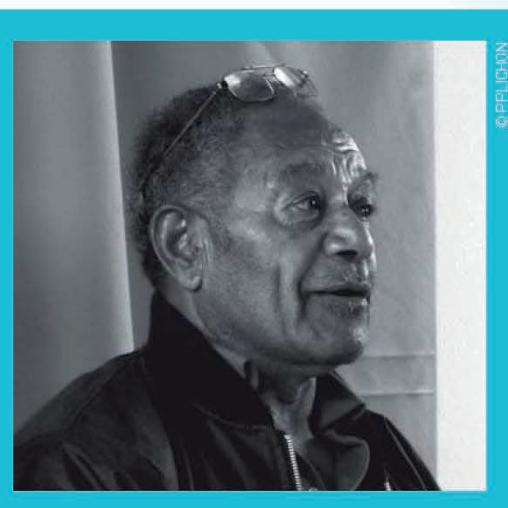
Mot du président de l'Union des comités de gestion du Grand Lagon Sud

Je tiens à rendre hommage à tous nos anciens, parents et grands-parents qui nous ont transmis avec leur sueur un environnement sain et ont su conserver la beauté providentielle de notre île et de son lagon.

Les prochaines années s'ouvrent avec de nouveaux défis pour nos institutions coutumières et nos organisations sociales. Nécessairement et dans le bon sens, nos mentalités doivent évoluer et s'adapter aux nouveaux enjeux afin d'éviter toute disparition de notre patrimoine et de nos ressources au sens large du terme.

Je lance un appel aux jeunes Kuniés et à tous les jeunes du Grand Lagon Sud : l'avenir et la préservation de notre environnement sont entre nos mains. Unissons-nous pour son développement, à le protéger pour le bien de tous.

Que les évolutions se réalisent dans un climat de respect mutuel et de sérénité collective.



Que les valeurs de sagesse, de tolérance et d'ouverture, héritage de nos anciens, responsabilisent et encouragent chacun de nous.

Joseph Tikouré
Le président de l'Union des comités de gestion du Grand Lagon Sud.



Préambule



Historique du projet d'inscription approche institutionnelle

En Nouvelle-Calédonie, les récifs coralliens et les écosystèmes associés sont le lieu privilégié de processus écologiques et biologiques exceptionnels en arrière-plan de l'histoire humaine qui s'est développée au fil des millénaires. Au cours du temps, l'utilisation raisonnée du milieu marin par ses habitants a contribué à préserver ce milieu, et à le transmettre aujourd'hui dans un état de conservation rare à l'échelle de la planète.

Afin de transmettre en bon état cet héritage de biodiversité et de paysages uniques aux générations futures, les trois provinces, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

et l'État français se sont mobilisés pour obtenir la reconnaissance internationale du « *plus grand lagon du monde* ».

Pour ce faire, et sur la base des résultats d'un atelier rassemblant scientifiques et gestionnaires organisé en août 2005, six zones récifales de Nouvelle-Calédonie ont été identifiées pour leur valeur universelle exceptionnelle (VUE) et proposées en vue d'une inscription sur la prestigieuse liste du Patrimoine mondial.

Le dossier a ensuite été évalué par l'IUCN¹, qui a également mené une expertise de terrain sur le territoire.

Le 8 juillet 2008, le comité des biens de l'UNESCO réuni à Québec a confirmé la VUE des « *lagons de Nouvelle-Calédonie et écosystèmes associés* ». Il a ratifié « *l'inscription en série* » de ces six zones sur la liste du Patrimoine mondial sur la base des critères VII (phénomènes naturels remarquables ou beauté naturelle exceptionnelle), IX (processus écologiques et biologiques en cours) et X (diversité biologique et espèces menacées).

Parmi ces six sites, couvrant une surface de plus d'1,5 million d'hectares, le Grand Lagon Sud (GLS) a été retenu pour ses paysages exceptionnels, sa forte biodiversité, la présence d'espèces emblématiques (baleines, tortues, oiseaux marins, requins blancs) et l'existence d'aires marines protégées (Yves Merlet, Casy, Grand Port).

L'inscription du Bien² s'est accompagnée de la mise en place d'instances participatives, conformément aux exigences de l'UNESCO. Auprès des institutions, ces instances contribuent à garantir l'intégrité du Bien sur le long terme, à travers des mesures de gestion durable nous permettant de le transmettre aux générations futures.

1 - L'IUCN, Union internationale pour la conservation de la nature, est l'organisme scientifique international qui évalue les projets d'inscription et les évaluations des biens naturels pour le compte du comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

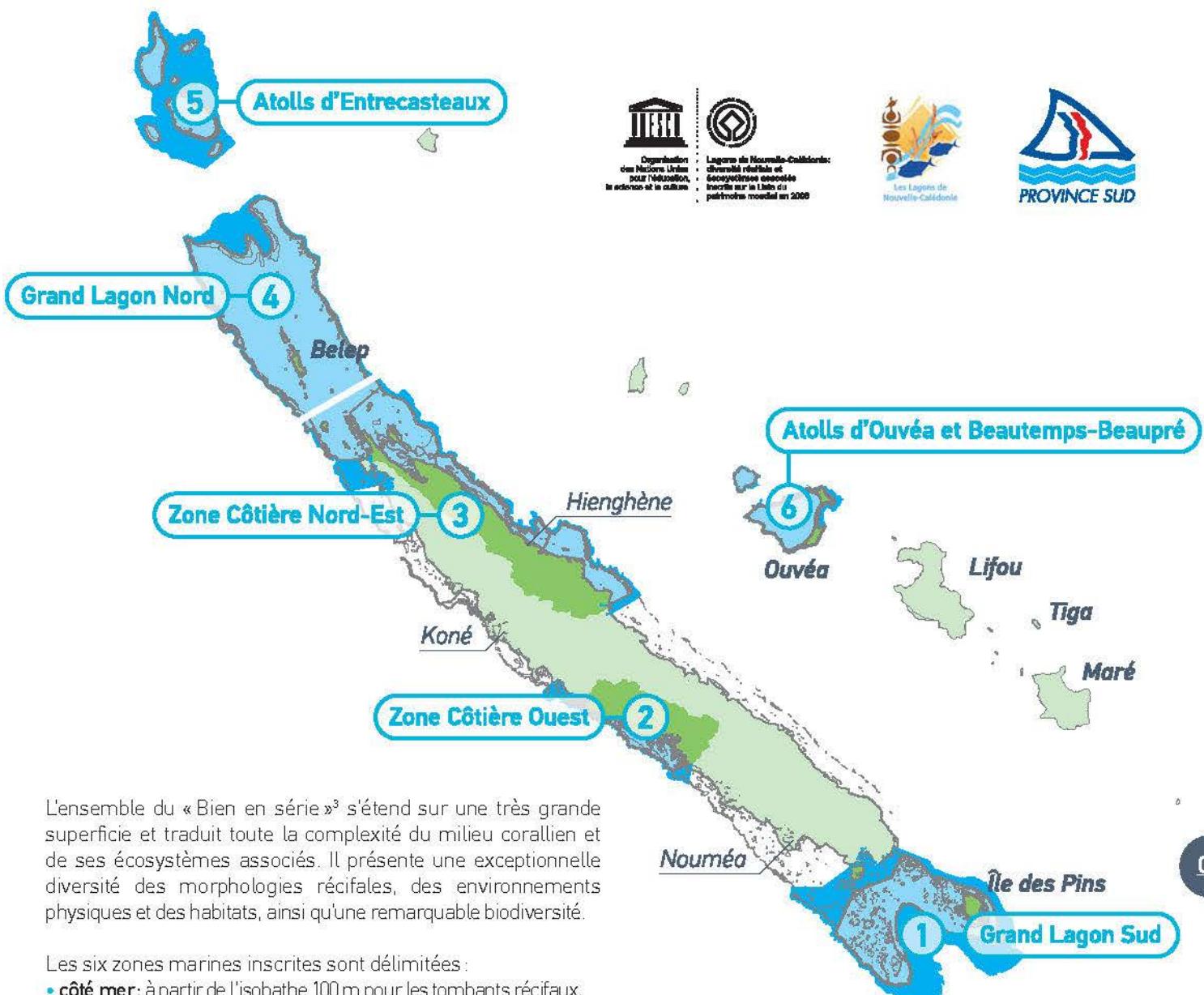
2 - Dans le cadre du Patrimoine mondial, un Bien est un site naturel (ou culturel) auquel l'humanité attache une valeur particulière et qui fait l'objet d'une protection spécifique.



Délégation calédonienne, 8 juillet 2008, Québec



© M. DOSDANE



L'ensemble du « Bien en série »³ s'étend sur une très grande superficie et traduit toute la complexité du milieu corallien et de ses écosystèmes associés. Il présente une exceptionnelle diversité des morphologies récifales, des environnements physiques et des habitats, ainsi qu'une remarquable biodiversité.

Les six zones marines inscrites sont délimitées :

- **côté mer** : à partir de l'isobathe 100 m pour les tombants récifaux,
- **côté terre** : à partir de la laisse des plus hautes eaux ainsi que la limite des mangroves dans les embouchures.

Les zones « tampons » sont délimitées par :

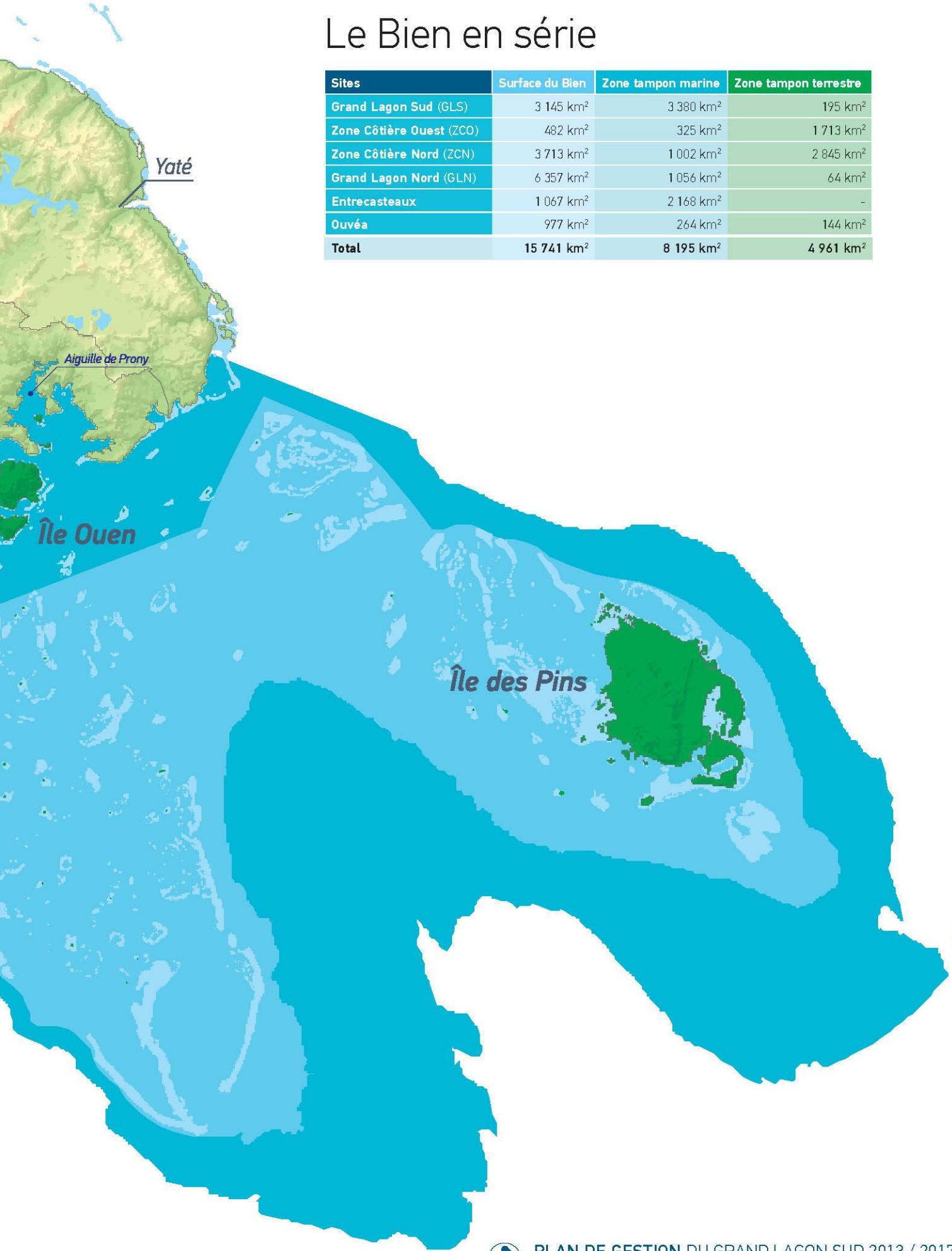
- **les isobathes 100 et 1 000 m**, pour les tombants récifaux,
- **la limite des bassins versants sur la terre**.

³ - Un « Bien en série » inclut des éléments constitutifs reliés entre eux qui appartiennent au même type d'écosystème. C'est la série dans son ensemble, et non nécessairement ses différentes parties, qui a une valeur universelle exceptionnelle.



Le Bien en série

Sites	Surface du Bien	Zone tampon marine	Zone tampon terrestre
Grand Lagon Sud (GLS)	3 145 km ²	3 380 km ²	195 km ²
Zone Côtière Ouest (ZCO)	482 km ²	325 km ²	1 713 km ²
Zone Côtière Nord (ZCN)	3 713 km ²	1 002 km ²	2 845 km ²
Grand Lagon Nord (GLN)	6 357 km ²	1 056 km ²	64 km ²
Entrecasteaux	1 067 km ²	2 168 km ²	-
Ouvéa	977 km ²	264 km ²	144 km ²
Total	15 741 km²	8 195 km²	4 961 km²



Description du Grand Lagon Sud (GLS): territoire et critères d'inscription

Critères

Le GLS recouvre la totalité de l'Île des Pins et certaines parties littorales des communes du Mont-Dore et de Yaté.

Plusieurs critères font du GLS un site particulier et exceptionnel par sa biodiversité et ses peuplements :

- une multitude de types de récifs coralliens offrant une grande variété d'habitats;
- les eaux les plus froides du territoire;
- des influences terrestres très faibles et une fréquentation humaine encore faible.

Herbiers et algueraines

La nature des herbiers et algueraines du « Grand Coude – Djéu Kürü » les distinguent de ceux du reste de la Nouvelle-Calédonie. Cette flore est originale avec la présence d'espèces s'apparentant à celles rencontrées dans les mers tempérées.

Poissons

Il en est de même pour les poissons puisque des espèces d'eaux subtropicales sont présentes, ainsi que certains poissons demoiselles peu répertoriés ailleurs en Nouvelle-Calédonie.

Le GLS est aussi un site exceptionnel du point de vue des espèces emblématiques.

Tortues

Parmi les quatre espèces de tortues marines décrites dans les eaux calédoniennes, trois sont présentes dans le Sud : *Chelonia mydas* - la tortue « verte » dont une importante population vit dans le GLS mais ne s'y reproduit que rarement, *Eretmochelys imbricata* - la tortue « bonne écaille », et *Caretta caretta* - la tortue « grosse tête », pour qui le GLS est un site important de ponte. Toutes sont inscrites sur la liste rouge de l'IUCN des espèces menacées.

Oiseaux

Les oiseaux sont également d'une exceptionnelle diversité, en particulier dans la Corne Sud. Cette espace regroupe 12 Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) à l'échelle internationale. Sur l'ensemble du GLS, 12 espèces d'oiseaux marins nicheurs ont été recensées ainsi qu'une densité remarquable de balbuzards. Parmi ces espèces, trois ne nichent nulle part ailleurs dans l'ensemble du lagon entourant la Grande Terre, et cinq autres ne sont trouvées que dans cette zone.

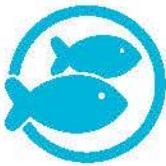
Baleines

Le GLS est également une zone de reproduction et de mise bas des baleines à bosse. Les baleines sont présentes en permanence pendant la saison fraîche, et des activités de reproduction, comme les joutes entre les mâles ou l'émission de chants, sont observées. Cette zone est importante pour les groupes mères-petits, comme le montre la présence régulière des mêmes femelles accompagnées de leur baleineau de l'année.

En raison de cette diversité en espèces emblématiques, vulnérables ou menacées, la totalité du GLS est considérée comme « d'importance internationale ».



Vol nuptial de balbuzards



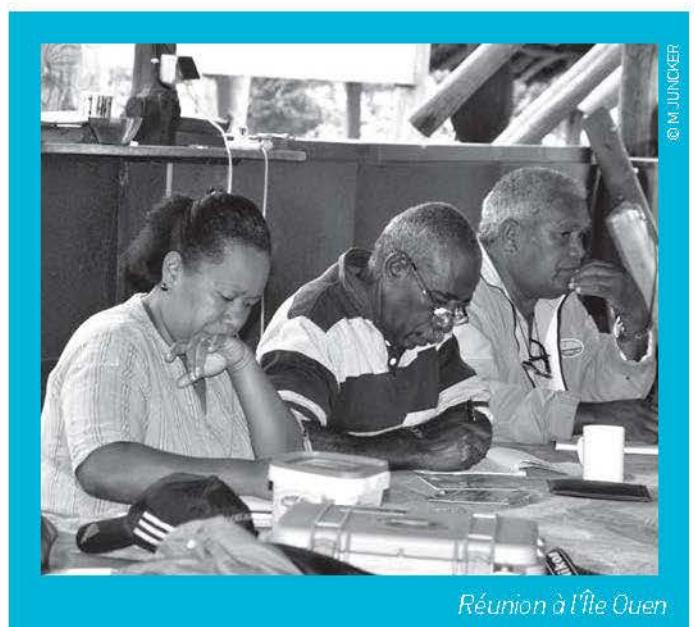
Le processus mis en œuvre : les enjeux, défis et valeurs

Dans une optique de développement durable⁴ et harmonieux, une démarche participative a été mise en œuvre. Celle-ci associe l'ensemble des parties prenantes : coutumiers, populations, associations, industriels, acteurs de la vie économique locale, professionnels, gestionnaires et politiques. Ceci afin d'aboutir à une vision commune.

La construction de cette vision partagée a suscité de nombreuses interrogations, des débats passionnés, et parfois vifs, sur des sujets fondamentaux comme la reconnaissance du lien à la mer, la cohabitation du droit coutumier et du droit commun, la prise en compte et le respect des usages, et les enjeux de libre circulation dans un contexte de développement économique et de construction du destin commun.

Ce nouveau dispositif de gouvernance - proposer, décider, acter, gérer - implique les populations locales tout au long du processus, en respectant la place et le rôle de chacun. Cette méthode a permis l'engagement des uns et des autres dans un partenariat en évolution permanente dont une des traductions se trouve dans ce Plan de gestion, fruit de trois années de travail de terrain.

Ce Plan de gestion n'est pas une fin en soi. Il constitue la base de travail, l'espace d'échanges à partir duquel une vision partagée peut perdurer, au-delà des différences. Il continue à se construire autour de valeurs communes : respect de la vie, respect de l'environnement naturel, respect de la dimension humaine et culturelle en tant qu'éléments indissociables.



Réunion à l'Île Ouen



⁴ - Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.



La stratégie d'intervention dans le GLS

© M. DOSDANE



Compte tenu de la taille de la zone du GLS inscrite au Patrimoine mondial et des spécificités des parties qui la composent, il a été retenu une approche par sous-territoires.

Ainsi, trois territoires distincts ont été identifiés: Goro, l'Île Ouen et l'Île des Pins.

L'approche du développement durable centrée sur les besoins humains s'est en effet précisée au niveau local. Les communautés sont à même de formuler des propositions aux institutions publiques, puisque les délibérations qui en découlent touchent leurs moyens d'existence, leur santé, leur culture, ainsi que leurs coutumes.

Des réunions d'information grand public ont ainsi été organisées dans un premier temps afin d'informer les populations des objectifs de l'inscription au Patrimoine mondial et de la démarche du projet. Des ateliers de travail ont ensuite été programmés avec les personnes volontaires. Tous les acteurs ayant un lien direct ou indirect avec le site ont été invités à participer: les coutumiers, les acteurs économiques locaux, les associations locales, les associations environnementales travaillant dans ces zones et les habitants volontaires.

Au cours de ces ateliers de travail, les intervenants ont participé à l'analyse des facteurs pouvant impacter le Bien, qui a débouché sur des plans d'action locaux. Ce travail a été transmis aux institutions compétentes, notamment à la province Sud.

Le processus a permis l'expression de tous les points de vue, afin de n'exclure personne et d'intégrer si possible les valeurs, les avis et les opinions de chaque groupe. Dans le cas où un accord consensuel n'a pu être trouvé, l'objet du désaccord a été inscrit dans le plan de gestion sous la forme d'objectif.

En effet, la stratégie adoptée a pour principe **la recherche du consensus dans le temps**, sans que cela n'handicape la poursuite du processus de mise en œuvre progressive avec ceux qui ont la volonté de construire, et ce, dans une démarche de négociation permanente. Car la négociation et la résolution des conflits ont été et seront encore indispensables pour aborder certains thèmes controversés.

L'objectif est bien de créer et faire vivre un espace de discussion et de proposition entre les niveaux locaux, provinciaux et territoriaux afin d'éclairer et d'accompagner le processus décisionnel.

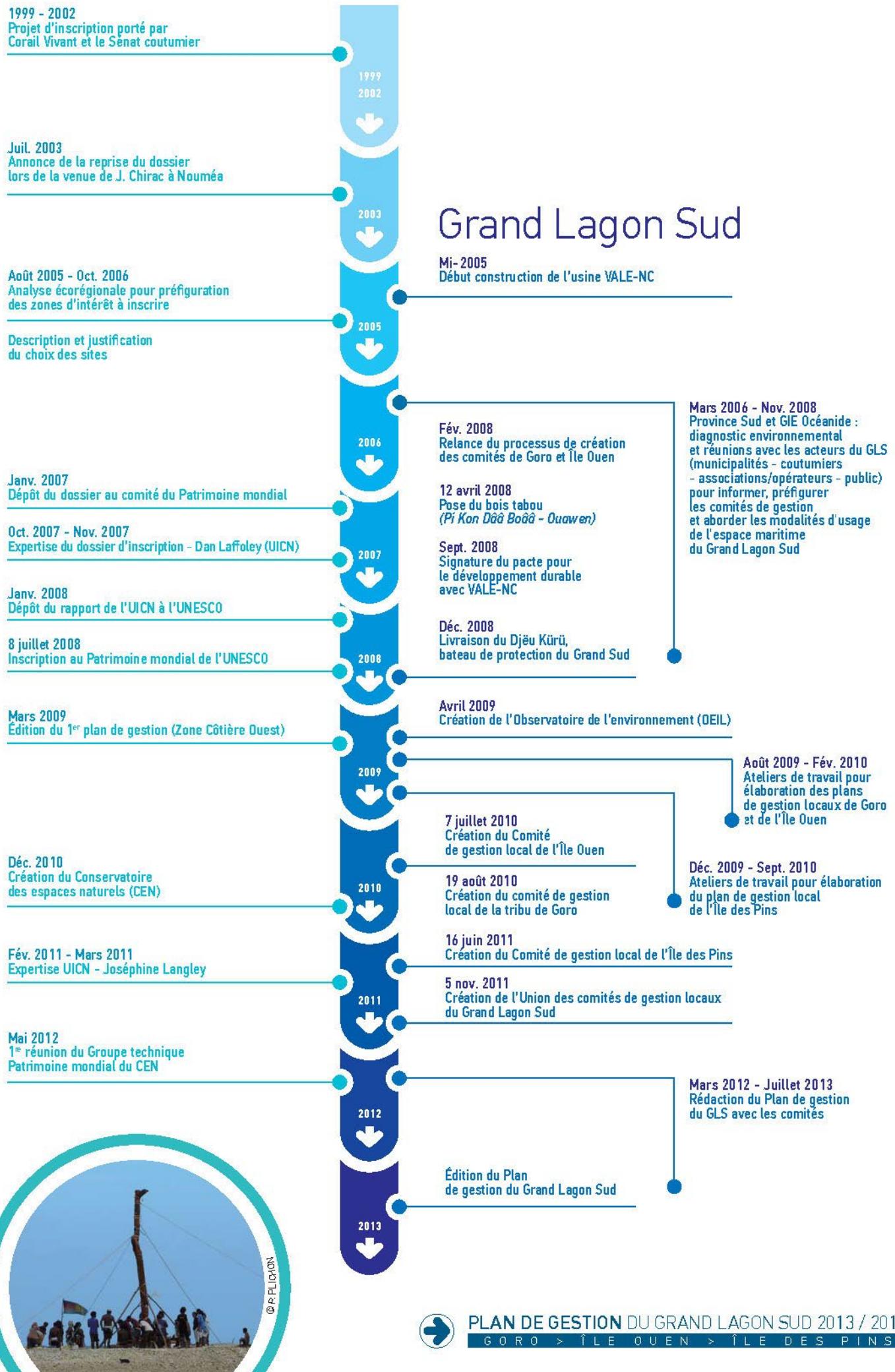
Ces groupes de travail ont débouché sur la création de Comités de gestion locaux (CGL) sous la forme d'associations loi 1901. Chaque CGL constitue un collectif organisé, reconnu tant auprès de la population qu'il représente que des institutions, tout en mettant en avant les valeurs coutumières et le développement d'actions permettant de gérer et contribuer à préserver durablement le Bien.

Une fédération de ces associations, l'Union des CGL, a été créée pour constituer une force de proposition commune à l'ensemble du GLS.



© P. PHICHON

Patrimoine mondial



Les instances, les acteurs du projet

Le pilotage du projet

La gestion du dossier Patrimoine mondial incombe à la province Sud sur son territoire, au regard de sa compétence vis-à-vis de l'environnement et de la gestion du domaine public maritime⁵.

Le pilotage du projet, confié dès son origine à la direction de l'Environnement, est assuré par le service en charge de la conservation de la biodiversité. Ce service dispose d'une équipe d'experts en biodiversité et de plusieurs équipes opérationnelles de gardes nature, dont une brigade est positionnée dans le Grand Sud. Le service assure à la fois l'animation participative du projet et le lien avec l'ensemble des acteurs et usagers du GLS. Il participe également à la traduction du Plan de gestion en une politique provinciale territoriale partagée, et contrôle sa conformité par rapport aux attentes de l'UNESCO avec l'appui du Conservatoire des espaces naturels⁶ (CEN).

Les acteurs impliqués

Bien que les habitants et instances des 3 territoires aient été au centre de la démarche participative, les thématiques, pressions, enjeux sont multiples. Ils impliquent des compétences partagées entre différents services techniques.

Pour la province Sud :

- la direction du Développement Rural (pêche - aquaculture - sylviculture avec la SEM Sud forêt - restauration de milieux dégradés);
- la direction du Foncier et de l'Aménagement (occupation du domaine public maritime);
- la direction de l'Équipement (gestion de la voirie);
- la direction de l'Économie, de la Formation et de l'Emploi (médiateurs - tourisme);
- la direction de l'Environnement (service de la prévention des pollutions et des risques, service des aires protégées aménagées).

Pour le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la direction de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie (DIMENC) était présente pour aborder les aspects miniers.

Enfin, des industriels, des opérateurs touristiques ou professionnels (pêcheurs), des associations ont participé aux ateliers de travail.



Restitution à l'Île Ouen

Les Comités de gestion locaux (CGL)

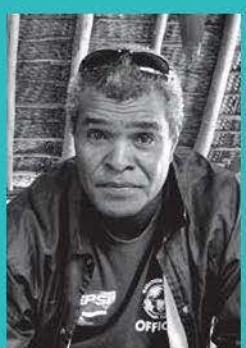
Leur composition

Les trois Comités de gestion locaux de l'Île Ouen, de la tribu de Goro et de l'Île des Pins sont composés d'un conseil d'administration formé de collèges d'acteurs identiques :

- un représentant de la commune;
- un représentant coutumier de la tribu ou de chacune des tribus;
- au moins un représentant des pêcheurs professionnels;
- au moins un représentant des opérateurs touristiques;
- au moins une représentante d'une association de femmes;
- au moins un représentant d'une association de jeunes;
- au moins un représentant de la société civile.

Ces représentants se doivent de résider sur leurs territoires respectifs.

Les membres du conseil d'administration élisent en leur sein le président et les différents membres du bureau.



© P. PUCHON

Pascal Wadeca,
président du CGL, île Ouen

⁵ - Le domaine public maritime (DPM) des provinces comprend les 50 pas géométriques terrestres (81,20 m au-delà de la limite des plus hautes eaux), les eaux intérieures du lagon, et jusqu'à 12 milles nautiques au-delà des lignes de base qui correspondent au récif barrière. En conséquence, l'ensemble de la partie inscrite du Grand Lagon Sud fait partie du DPM provincial.

⁶ - Le CEN est un groupement d'intérêt public créé en 2010, qui assure notamment la coordination de la gestion des 6 sites inscrits.



Les missions des CGL

Les Comités de gestion locaux ont pour objectif de contribuer à la mise en place et au suivi du Plan de gestion participatif du GLS au sein de la zone d'usage des habitants des trois territoires.

Ils sont force de proposition pour la définition de mesures de gestion locales et contribuent à leur mise en œuvre. Ils participent également à l'information et à la sensibilisation pour la préservation de l'environnement sur leur territoire pour les habitants et autres usagers de passage. Leur contribution est déterminante pour créer les passerelles indispensables entre les valeurs de tradition qu'ils véhiculent et les aspirations en matière de développement qu'inspirent les modes de vie modernes.

Leurs modes de fonctionnement

Île Ouen: Le Comité de gestion local associe l'ensemble de la tribu aux décisions prises au cours de réunions d'information et de consultation. Ainsi, toutes les propositions faites dans le cadre du Plan de gestion qui ont trait à la gestion du bien et aux projets qui concernent sa valorisation sont soumises à la tribu.

Île des Pins: La réflexion s'effectue au niveau de chaque tribu. Chacune d'entre elles est représentée par deux référents au sein du Comité de gestion local. Ces référents constituent des relais d'information ascendants et descendants. La démarche se veut progressive en créant une dynamique au sein de chaque tribu pour produire un effet d'entraînement.

En parallèle, une réflexion est menée au niveau de la chefferie. Les modalités traditionnelles sont utilisées pour faire passer l'information.

Goro: Le relais auprès de la population s'effectue principalement par l'intermédiaire des associations locales et par le biais d'ateliers thématiques animés par la province Sud.



© M. DOSDANE



© M. DOSDANE





Création de l'Union des Comités de gestion locaux du GLS, 5 nov. 2011, Plum



L'Union des comités de gestion locaux

Parmi les six sites inscrits en Nouvelle-Calédonie qui forment le « Bien en série », le GLS est une entité en soi. Afin d'avoir une instance représentative des acteurs de cet immense espace, il a été décidé de créer une Union des comités de gestion locaux. Chaque collège du conseil d'administration est représenté par un membre dudit collège de chacun des comités locaux. La province Sud et le conseil de l'aire Djubéa-Kaponé sont également représentés.

Les statuts prévoient aussi la qualité de membre associé dont le rôle est consultatif. Ils accompagnent les membres du conseil d'administration pour les informer ou donner un avis scientifique sur les divers sujets abordés (risques, enjeux, réglementation, contrôle...):

- **associations environnementales** (Corail Vivant, *World Wildlife Fund*, Société Calédonienne d'Ornithologie, Association de Sauvegarde de la Nature Néo-Calédonienne, Opération Cétacés...);
- **fédérations professionnelles** (Syndicat des Activités Nautiques et Touristiques, Syndicat des Pêcheurs Lagonaires Professionnels);
- **l'Œil** (Observatoire de l'environnement);
- **industriels** (Vale Nouvelle-Calédonie, Société Le Nickel, Syndicat des industries de la mine).

Ces membres ont participé aux ateliers de travail pour la réalisation des plans de gestion locaux. Ils sont régulièrement sollicités par les comités locaux pour collaborer aux réunions thématiques.

Les forces et les limites du processus

Les points forts

Selon les principaux protagonistes (membres des comités de gestion locaux), ce processus a permis :

- à chaque personne de s'exprimer, quel que soit son rang ou son statut. Ce principe a permis de créer les comités de gestion locaux ;
- l'écoute de tous dans le respect de chacun quels que soient les points de vue exprimés ;
- la prise en compte des propositions d'une majorité de la population ;
- des ouvertures sur des perspectives d'évolution favorables ;
- un apprentissage mutuel, un enrichissement ;
- de faire évoluer les relations entre les populations et l'administration, qui étaient surtout basées sur la méfiance sur fond de tensions, voire de conflits. Cette évolution tend désormais vers des relations basées sur le respect mutuel, la confiance et le travail en collaboration.

Les limites

L'expression de chacun et l'évolution de la coutume précitée ne se font pas sans heurts ni réticences. Le travail d'information et de sensibilisation doit être poursuivi sur l'ensemble des territoires avec les acteurs impliqués dans le travail participatif.

Les craintes persistantes de la population

À l'Île des Pins et Goro, par manque d'information, la population craint que la province ou une autre instance extérieure prenne le pas sur la gestion coutumière de la pêche et des espaces maritimes.

Les enjeux et défis sont nombreux

Le dossier du Patrimoine mondial aborde des sujets particulièrement sensibles : le lien entre la culture et l'environnement, celui entre les populations - leurs mythes, leurs croyances - et leur environnement naturel ou encore le lien entre les modes de gestion traditionnels et les modes de vie émergents.

Le facteur temps, une volonté commune d'aboutir, la reconnaissance mutuelle du besoin des uns et des autres et celui de la transparence de l'information sont et seront des éléments particulièrement importants à prendre en compte dans le processus engagé.



© M. DODDANE



L'arbre à objectifs



Pour s'assurer du maintien du Bien sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, le recours à un plan de gestion s'avère indispensable pour une vision et un programme d'actions à long terme sur de multiples thématiques. Afin d'aborder de façon participative les risques susceptibles de porter atteinte au GLS, des ateliers de travail ont été organisés dans chacun des trois territoires, selon la méthode des arbres à problèmes et des arbres à objectifs.

Les quatre grands axes ont concerné :

- 1 • la diminution des ressources halieutiques ;
- 2 • les pollutions et l'impact de l'hypersédimentation dans le lagon ;
- 3 • la disparition des espèces emblématiques ;
- 4 • le manque d'information des usagers.



Maintien du caractère exceptionnel et remarquable du Grand Lagon Sud à travers sa biodiversité et la qualité de ses paysages

Lutter contre les pollutions et l'hypersédimentation

Conserver les espèces emblématiques, rares ou menacées

1

Gérer les ressources halieutiques

4

Sensibiliser tous les usagers

Une fois ce diagnostic des problèmes réalisé et spécifié, les participants ont proposé des mesures à entreprendre pour éviter ces problèmes/impacts.









© R. PUCHON



- Proposer d'interdire le débarquement des chiens sur les îlots
- Mettre en place des réserves temporaires ou permanentes sur les îlots à enjeux

Tortues

- Proposer la mise en place de licences professionnelles de whale-watching



Oiseaux marins

- Proposer d'interdire le commerce, la détention de mâchoires, dents, ailerons, ...



Requins

- Proposer d'interdire la pêche



Baleines

- Évaluer les possibilités de repeuplement de la baie Kwé



Dugongs

**Conserver
les espèces
emblématiques,
rares ou
menacées**

3



- Mettre en place des formations à destination des prestataires touristiques

Informer les touristes

Sensibiliser à l'international

- Sensibiliser sur le réchauffement climatique et la montée des eaux

- Créer une brigade de personnes relais référentes « environnement » en tribu

Sensibiliser sur le terrain

Promouvoir le développement durable local

- Favoriser la création de projets écotouristiques locaux

Sensibiliser tous les usagers

4



Le schéma directeur



Les objectifs étant précisés (plus de 140), un schéma directeur a été élaboré afin de pouvoir clairement identifier des thèmes communs à tous les objectifs, tels que les aspects réglementaires ou la sensibilisation.

Le développement de ces grands thèmes et des objectifs en actions concrètes, planifiées et aux résultats mesurables n'est pas intégré à ce document afin de ne pas le surcharger.

Ces actions feront l'objet d'une annexe à destination des acteurs du projet, au regard des compétences et responsabilités de chacun.

1 - Amélioration des connaissances pour une gestion efficiente du patrimoine environnemental

→ Objectif → Sous-objectif

→ Création de passerelles entre gouvernance coutumière et droit commun

→ Recueil des savoirs traditionnels

→ Réalisation d'études et de suivis sur les espèces emblématiques et les écosystèmes

→ Amélioration des connaissances sur les **oiseaux marins** du GLS, mise en place et suivi pérenne de populations

→ Amélioration des connaissances sur les **tortues** du GLS

→ Amélioration des connaissances sur les **baleines à bosse** et le suivi de l'activité de whale-watching

→ Amélioration des connaissances sur les **autres cétacés**

→ Amélioration des connaissances sur les **Dugongs**

→ Amélioration des connaissances sur les **requins**

→ Amélioration des connaissances sur les **tricots rayés**

→ Amélioration des connaissances sur les **herbiers** et leur rôle dans le GLS



→ Réalisation d'études et de suivis sur les ressources halieutiques

→ Évaluation des débarquements/captures

→ Amélioration des connaissances sur les zones de frai

→ Recherche d'alternatives face à la surexploitation

→ Évaluation des pressions anthropiques et de leur impact sur les écosystèmes et les ressources halieutiques

→ Suivi des populations d'espèces envahissantes sur les îlots et les zones tampons terrestres

→ Évaluation des impacts d'une fréquentation non maîtrisée



2 - Maîtrise des pollutions et de l'hypersédimentation

➔ Objectif ➔ Sous-objectif

➔ Préservation de la qualité des eaux phréatiques et littorales

➔ Amélioration de l'assainissement

➔ Prévention de l'hypersédimentation dans le lagon en limitant les sources d'érosion

➔ Prévention des incendies et minimisation de leur impact

➔ Prévention de l'impact des mines et restauration des mines orphelines

➔ Prévention de l'impact dû aux ouvertures de pistes et constructions illégales

➔ Prévention de l'impact des cerfs sur le couvert végétal

➔ Restauration des ripisylves



© M. DOSDANE

3 - Préservation des paysages des îlots et de la zone tampon terrestre

→ Objectif → Sous-objectif



→ Préservation des paysages des îlots et de la zone tampon terrestre

→ Prévention des incendies sur les îlots

→ Protection de la végétation des îlots et des paysages

4 - Préservation des espèces emblématiques et des écosystèmes marins

→ Objectif → Sous-objectif

→ Préservation des écosystèmes

→ Limitation des impacts sur les fonds marins sensibles
(coraux, herbiers...)

→ Préservation des espèces emblématiques

→ Limitation des impacts sur les espèces emblématiques
→ Limitation du nombre de tortues prélevées par dérogation



© P. PLUCON



5 - Mise en œuvre d'une réglementation adaptée

➔ Objectif ➔ Sous-objectif

➔ Amélioration de l'application de la réglementation sur les écosystèmes, les ressources halieutiques et les espèces emblématiques, rares et menacées

- ➔ *Protection des écosystèmes coralliens*
- ➔ *Protection de l'aiguille de Prony*
- ➔ *Protection des mangroves*
- ➔ *Protection des îlots*
- ➔ *Protection des Dugongs*
- ➔ *Protection des tortues*
- ➔ *Protection des oiseaux marins*
- ➔ *Information des usagers et sanction des contrevenants au Code de l'environnement (pêche, aires protégées, espèces rares et menacées, écosystèmes...)*

➔ Crédit de nouvelles réglementations pour une protection efficace

- ➔ *Protection des fonds marins (coraux - herbiers)*
- ➔ *Protection des espèces emblématiques, rares ou menacées*

➔ Crédit de nouvelles réglementations pour une protection efficace

- ➔ *Protection des ressources halieutiques*
- ➔ *Limitation des déchets*
- ➔ *Protection de la végétation des îlots et des paysages*
- ➔ *Création d'Aires Marines Protégées (AMP) pour des sites à enjeux forts*
- ➔ *Reconnaissance des droits et usages coutumiers*



6 - Information, promotion et développement de comportements responsables



→ Objectif → Sous-objectif

→ Information et sensibilisation sur le terrain

- ➔ *Création et formation d'un corps de référents «environnement» dans chaque territoire*
- ➔ *Information sur les usages et la réglementation*
- ➔ *Information des comités de gestion*
- ➔ *Déclinaison d'une information adaptée, cohérente, et ciblée sur les enjeux définis dans le Plan de gestion sur l'ensemble du GLS*

→ Promotion du site et des acteurs

- ➔ *Promotion de la gestion participative*
- ➔ *Promotion d'un développement durable au regard de l'inscription*
- ➔ *Promotion du GLS localement et à l'international*



Le suivi et l'évaluation du plan de gestion



Le suivi

Les mesures d'accompagnement et de suivi

Le suivi sera assuré par la province Sud. Il concertera principalement le respect de la réglementation, la réalisation des actions prévues au Plan de gestion et leur restitution, ainsi que le « bon » fonctionnement des Comités de gestion locaux.

Les autres mesures d'accompagnement

- Le financement du fonctionnement des associations.
- La fonction d'interface entre les comités locaux et les acteurs publics et privés afin de faciliter la coopération, la communication, la cohérence des actions et la traduction des propositions locales en actions concrètes.
- Le soutien financier pour promouvoir la gestion participative et les partages d'expérience avec les autres comités locaux, régionaux.
- La formation des membres des comités locaux.

Les modalités du suivi

La fréquence

Annuelle.

Les objectifs du suivi annuel

- Mesurer l'effectivité des actions prévues mesure d'écart entre les actions prévues et les actions effectivement réalisées.
- Rendre compte aux différentes parties prenantes.
- Procéder aux ajustements nécessaires.

Les outils du suivi

- Tableaux de bord par zone et tableau global.
- Les comptes-rendus des assemblées générales des associations, en particulier le bilan d'activité et financier annuel.





© M. DOSDANE

L'évaluation

Les objectifs

Une évaluation du dispositif, de type participative (associant les parties prenantes dans les différentes phases), sera mise en œuvre au bout de 5 ans afin de :

- tirer les leçons de la période écoulée ;
- préparer les décisions concernant l'évolution éventuelle du dispositif ;
- contribuer à la formation et à la mobilisation des acteurs en les aidant à comprendre les processus auxquels ils participent et à s'en appropier les objectifs ;
- rendre compte à l'ensemble des parties prenantes (financeurs, citoyens, Conservatoire des espaces naturels, UICN) sur la manière dont le processus a été mis en œuvre et sur les résultats obtenus.

Sur quoi portera l'évaluation ?

- **La conception** : enjeux, objectifs, stratégie, mesures d'accompagnement, représentativité des acteurs locaux...
- **La mise en œuvre** : dispositif, moyens humains et financiers, fonctionnement des Comités de gestion locaux et de l'Union des comités de gestion.
- **Les effets produits** : effectivité des actions, atteinte des objectifs, impact/perception par les acteurs...



Les critères

- L'effectivité des actions prévues.
- La pertinence des actions inscrites au Plan de gestion par rapport aux besoins.
- L'efficacité : mesure d'écart entre les résultats attendus et les résultats obtenus.
- L'efficience : rapport entre les résultats obtenus et les moyens mobilisés pour les obtenir.
- La causalité : facteurs internes ou externes ayant affecté les résultats du Plan de gestion.
- Les impacts : effets produits, positifs, négatifs, attendus, inattendus...



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lagons de Nouvelle-Calédonie:
diversité récifale et
désormais associée
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2008

